

AGENDA 21

MAREAU-AUX-PRÉS • MÉZIÈRES-LEZ-CLÉRY

« **Ensemble** pour
nos communes et
pour la planète »





Le mot des Maires

Les municipalités de Mareau-aux-Prés et de Mézières-Lez-Cléry sont depuis de nombreuses années très sensibles aux principes du développement durable. Cependant, il nous a paru de notre devoir d'aller plus loin pour pouvoir inscrire cette démarche dans la durée et d'y faire participer les habitants de nos communes. C'est pourquoi nous nous sommes engagés conjointement, depuis trois ans, dans l'élaboration d'un Agenda 21.

En quoi consiste cette démarche ? Vous trouverez dans l'introduction toutes les explications utiles pour le savoir et en comprendre les enjeux.

Le document que vous avez entre les mains énonce un certain nombre d'objectifs. Certains concernent directement la politique municipale ; d'autres demandent à être portés par tous les citoyens de nos communes. Ensemble, nous nous efforcerons d'y répondre, de les adapter à l'évolution de notre société mais surtout d'évaluer régulièrement leur mise en place.

Cet Agenda 21 local doit vivre et votre concours sera primordial, au sein de la commission intercommunale chargée du projet, lors des réunions de suivi et d'évaluation qui seront organisées ou tout simplement lors de nos rencontres sur nos communes.

Nous comptons sur vous, pour l'avenir de nos villages et pour la préservation de notre planète.

Bertrand Hauchecorne
Maire de Mareau-aux-Prés

Daniel Lelait
Maire de Mézières-Lez-Cléry



L'AGENDA 21 local : inscrire l'avenir de son territoire dans un projet de développement durable

L'entrée dans le 21^e siècle doit s'accompagner d'un changement de pensée

La responsabilité des activités humaines dans le changement climatique et l'ampleur de ses conséquences pour les prochaines décennies, sont clairement démontrées par la communauté scientifique.

Le constat est clair :

- l'épuisement des ressources naturelles est manifeste ;
- la consommation d'énergie met en péril notre climat ;
- les inégalités n'ont jamais été aussi élevées sur notre planète ;
- le nombre des espèces animales et végétales diminue de manière inquiétante.

Les enjeux d'un développement « qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » doivent être relevés dans les politiques publiques, par les acteurs économiques et sociaux et par chaque habitant de la Terre.

De 1992 à aujourd'hui

Lors du Sommet de la Terre de 1992 à Rio, constatant la dégradation des ressources naturelles, le risque de réchauffement climatique et la montée des inégalités, 173 chefs d'État se sont engagés à mettre en œuvre *des plans d'action pour le 21^e siècle* qui respectent les principes du développement durable : ce sont **les Agenda 21**, qui se déclinent à différentes échelles des territoires, depuis le national jusqu'au niveau communal.

Dés les années 2000, plusieurs pays du Nord de l'Europe se sont impliqués dans cette démarche. La dynamique en France a été plus tardive, mais elle touche maintenant plus de 900 collectivités locales.



Chez nous, **la Région Centre a créé un Agenda 21 local** et encourage les initiatives des communes, grâce à un réseau d'échanges et d'appuis. **Le Conseil général du Loiret** a également décidé de s'inscrire dans cette démarche, comme les communes d'Orléans, d'Olivet et de la Ferté Saint-Aubin.

De même, **les établissements scolaires**, comme le collège de Cléry Saint André, sont de plus en plus nombreux à élaborer un Agenda 21, qui devient un des socles de leur projet d'établissement. Ces initiatives doivent s'articuler aux différentes échelles : la France décline une stratégie nationale de développement durable, et l'Europe une stratégie européenne de développement durable. À l'ONU, la Commission du développement durable suit le respect des engagements des États. Des Conférences des Parties se réunissent aussi annuellement pour vérifier l'application des conventions signées en 1992 (Convention sur les Changements Climatiques, Convention sur la diversité biologique...). La France s'est ainsi engagée à accueillir en 2015 la conférence onusienne chargée de mettre en application la Convention sur les Changements Climatiques : elle prépare activement ce rendez-vous, qui sera déterminant pour l'avenir des engagements internationaux sur ce sujet.

Plus précisément, qu'est ce qu'un Agenda 21 local ?

Le Cadre de référence national affiche cinq finalités pour atteindre ces objectifs de développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation des ressources et de la biodiversité ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains (satisfaction des besoins essentiels de la personne) ;
- la cohésion sociale, la solidarité et les équilibres territoriaux ;
- une dynamique économique selon des modes de production et de consommation responsables.



Pour chacune de ces composantes, un ensemble de dispositions législatives et réglementaires, françaises et européennes, encadrent les initiatives qui peuvent être prises, la France, avec le Grenelle de l'environnement en a été un des précurseurs. Un Agenda 21 prend en compte bien sûr toutes ces dispositions, mais selon une méthode qui se veut intégratrice.

Comment le construire et le mettre en œuvre ?

Un Agenda 21 local est un projet de territoire qui doit s'élaborer selon une démarche participative, dans un processus d'amélioration continue. Après une phase de diagnostic, un dialogue est engagé avec les acteurs et habitants du territoire, pour concevoir un projet stratégique et un plan d'action. Celui-ci doit être périodiquement évalué et adapté aux nouvelles attentes exprimées.

L'AGENDA 21 local de Mareau-aux-Prés et Mézières-Lez-Cléry : notre démarche, en résumé...

Pour conduire le processus visant à l'élaboration d'un Agenda 21 local, les municipalités de Mareau-aux-Prés et de Mézières-Lez-Cléry ont constitué une Commission composée de conseillers municipaux, de personnes porteuses d'intérêts divers et intéressées par cette démarche. Elle ne saurait représenter la totalité des opinions et sa composition reste donc ouverte aux volontaires, résidant ou travaillant sur notre territoire.

L'Agenda 21 local a été officiellement lancé lors de la fête des plantes du 24 octobre 2010, en présence du Président de Région. Pour cette occasion, un logo a été réalisé.

En 2011, les deux communes ont répondu avec succès à un appel d'offre de la Région Centre, qui proposait un soutien technique pour la création d'un Agenda 21 local. Un expert, du cabinet RCT, a ainsi apporté un appui à notre démarche, en élaborant, en concertation avec les élus et la Commission de l'Agenda 21, un diagnostic et préconisant quelques recommandations clés.

En 2012, et début 2013, la Commission a organisé des consultations sectorielles, en invitant :

- les agriculteurs (le 21 février 2012) ;
- les représentants des écoles (le 5 juin 2012) ;
- les associations (le 8 janvier 2013) ;
- les artisans (le 15 janvier 2013).

Les propositions issues de ces échanges ont été complétées par une large consultation à laquelle était invité l'ensemble des habitants des deux communes, le **samedi 9 mars 2013** au matin, consultation organisée au travers de tables ouvertes dédiées aux 5 finalités de l'Agenda 21.



Agenda 21
Mézières-lès-cléry
Mareau-aux-près



Ensemble
pour nos communes
et pour la planète



Propositions de **21** actions en 5 THÈMES

THÈME 1

Lutte contre le changement climatique

9-12

THÈME 2

Promotion de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

13-15

THÈME 3

Épanouissement de tous les êtres humains

16-17

THÈME 4

Cohésion sociale et solidarité

18-21

THÈME 5

Modes de production et de consommation responsables

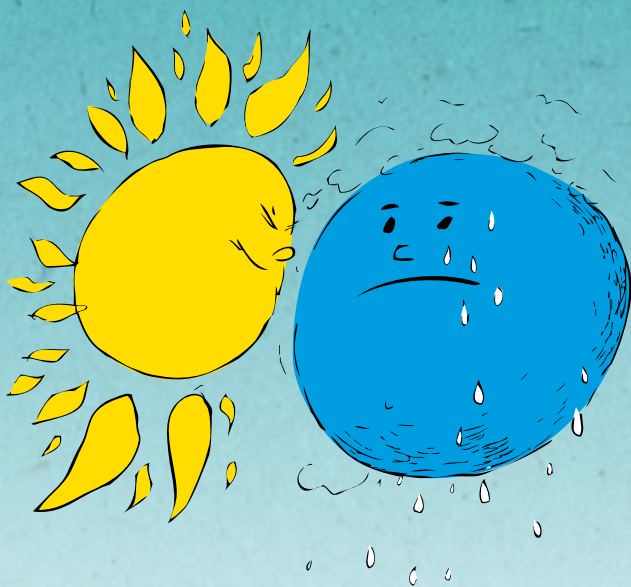
22-24

Notre Ag21 : amélioration continue !

25-26

THÈME 1

Lutte contre
le changement climatique





ACTION 1

Diminuer l'empreinte environnementale des bâtiments publics de nos communes, dans les cinq prochaines années

- diminuer de 10 % la consommation électrique (audit de l'éclairage public en cours) ;
- baisser la consommation d'eau de 5 % ;
- baisser de 5 % la consommation de combustibles fossiles par l'utilisation d'énergies renouvelables ;
- baisser la consommation de papier de 15 %.



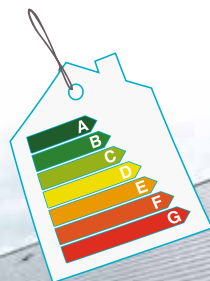
ACTION 2

Favoriser la construction d'un habitat durable à l'échelle de nos communes

- promouvoir la création des quartiers durables lors de l'aménagement local (Plan Local d'Urbanisme (PLU)) :
 - créer un pavillon témoin accessible à tous,
 - favoriser une communication élargie en lien avec les acteurs locaux (mairies, CCVA, Région Centre, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), etc.) et nationaux (Ademe, Ministère en charge du logement),
 - promouvoir la mise en pratique de la Charte paysagère et architecturale,
 - mettre en valeur le patrimoine bâti local ;



- > intégrer une réflexion d'optimisation énergétique lors de la construction de nouveaux logements et établir un bilan thermique des locaux publics ;
- > favoriser le bilan énergétique des maisons d'habitations, avant leur rénovation ;
- > mettre à disposition, sur le site internet des mairies, des documents permettant une éco-conception lors de constructions ou de rénovations (accès aux bilans thermiques pour les logements anciens).



ACTION 3

Favoriser les déplacements doux au sein de nos territoires

- > intégrer dans chaque évolution de nos PLU, un schéma global d'aménagement territorial (cohabitation optimale piétons et véhicules) ;
- > aménager les déplacements par voie douce :
 - *aménager des zones piétonnes et cyclables entre les lieux d'habitations et les écoles,*
 - *développer la création de pédibus et/ou de vélobus pour les trajets école-habitation (concours annuel du plus grand pédibus),*
 - *multiplier par 3 le nombre d'arceaux à vélo sur nos communes ;*
- > mettre à disposition de chaque école primaire un garage à vélo sécurisé ;
- > tracer et baliser un chemin entre les deux communes (vélo, piétons) et promouvoir son utilisation ;



- tenir une manifestation commune tous les ans : randonnée, cyclo-tourisme, qui pourrait emprunter ces chemins et participer à leur entretien ;
- créer une carte/flyer/dépliant des chemins accessibles à l'échelle de nos communes ;
- porter un projet de piste cyclable depuis nos villages, vers le collège ;
- améliorer les transports vers Orléans par une démarche commune avec les associations de Mareau et Mézières : co-voiturage pour les déplacements vers Orléans et sa périphérie (www.covoiturage.orleans.fr/).



THÈME 2

Promotion de la biodiversité,
protection des milieux
et des ressources





ACTION 4

Préserver la biodiversité de nos zones et leur intérêt écologique

- optimiser les zones et la périodicité des coupes de zones enherbées telles que les bords de Loire et les abords de la forêt de Sologne ;
- poursuivre la mise en place d'un itinéraire pédagogique sur les bords de Loire avec découverte des espèces propres à notre territoire et rendre publics les inventaires de la faune et de la flore ;
- favoriser le choix d'espèces végétales d'origine locale lors de chaque aménagement public et privé (haie végétale), en accord avec les habitants, sur la base du savoir des anciens et de naturalistes ;
- encourager le fleurissement des jardins et des lieux publics.



ACTION 5

Protéger notre ressource en eau

- lutter contre l'imperméabilisation des sols ;
- intégrer la collecte des eaux pluviales dans les futurs quartiers (noues, pentes et écoulements adaptés, rétention d'eau) ;
- encourager la récupération d'eau de pluie pour l'arrosage des jardins ;
- baisser de manière significative (vers le zéro pesticide) la quantité de pesticides épanchée en zone urbanisée en cinq ans ;
- assurer le suivi et la publication des informations sur la qualité de l'eau, l'évolution des nappes phréatiques.

ACTION 6

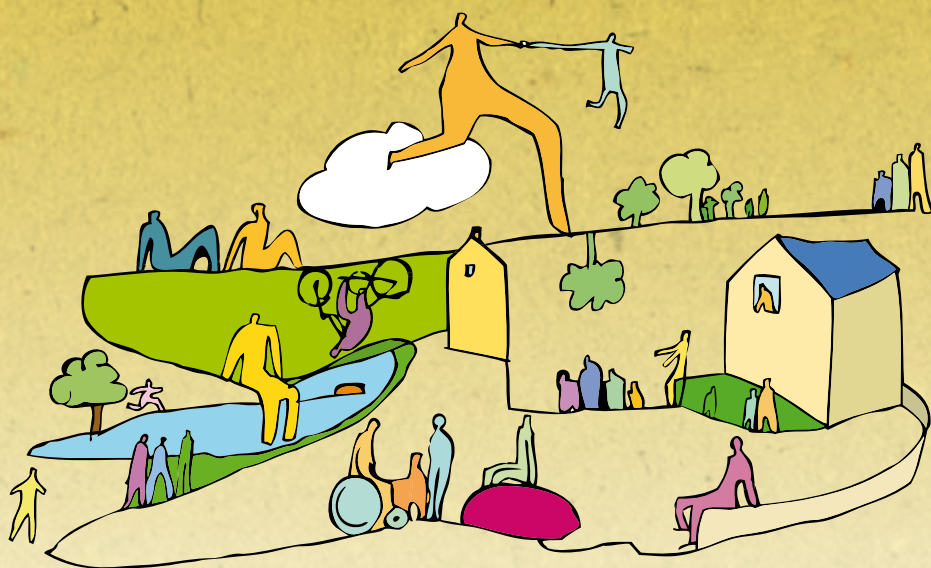
Améliorer le tri de nos déchets quotidiens

- équiper les bâtiments publics de poubelles différenciées ;
- mettre en place le tri sélectif au sein des écoles (papiers, cartons, plastiques) ;
- regrouper les lieux de recueil de déchets lors des nouveaux aménagements ;
- promouvoir l'utilisation de la déchetterie de proximité (rappels réguliers des horaires, types de produits acceptés, méthode de tri, etc.) ;
- développer la création et l'utilisation de composteurs ménagers pour le recyclage des résidus verts (animation lors de la fête des plantes).



THÈME 3

Épanouissement de tous
les êtres humains



ACTION 7

Développer la démarche de démocratie participative au sein de nos communes

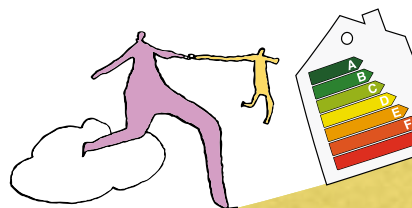
- tenir une réunion publique annuelle sur les enjeux communaux et les actions publiques à mettre en œuvre ;
- assurer des échanges réguliers entre la municipalité et les forces vives locales (réunions annuelles avec les agriculteurs, artisans, agents communaux, parents d'élèves, enseignants, etc.) ;
- organiser des réunions avec les membres du conseil municipal par hameau ;
- informer régulièrement les habitants des travaux de la ZAC à Mareau et des constructions de bâtiments de basse consommation (BBC) à Mézières et mettre aux entrées des communes des structures d'affichage pérennes ;
- inviter les enfants (et leurs parents) à suivre et participer au conseil municipal (1 à 2 fois/an).



ACTION 8

Poursuivre la sensibilisation des habitants au DD (développement durable)

- initier un cycle de conférences grand public sur le DD à une échelle de territoire suffisante ;
- développer un partenariat éducatif avec les enseignants des écoles pour susciter l'intérêt des enfants (expositions, visites, intervenants extérieurs, etc.) ;
- assurer des visites régulières de bâtiments, publics et privés, équipés de ressources énergétiques renouvelables (salle polyvalente, écoles, maisons particulières, de lieux proches ou de communes voisines) ;
- compléter le site internet des mairies par des dossiers dédiés à l'optimisation énergétique (isolation, mixte énergétique, etc.) des habitations ;
- participer aux manifestations communales avec des ateliers, et/ou des stands dédiés au DD et aux avancées de notre Ag21.



THÈME 4

Cohésion sociale
et solidarité



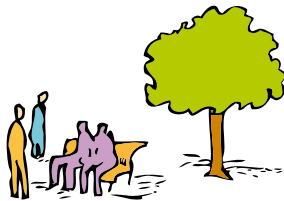


ACTION 9

Promouvoir le *développement du lien social*

- > poursuivre la mise à disposition et l'entretien de locaux et d'équipements communs (culturels, sportifs etc.) ;
- > développer l'exploitation de jardins potagers en communs sur des territoires délaissés ;
- > encourager les services d'échanges locaux ;
- > mettre à disposition quelques lieux privilégiés de repos, de rencontres et d'échanges (bancs autour des lieux de vie, concept de café social à créer, ouverture de la médiathèque pour rencontres libres).

ACTION 10



Promouvoir le *tissu associatif sur nos territoires*

- > favoriser et soutenir la création de nouvelles associations et les relations inter-associations (manifestation commune) ;
- > aider et former les responsables d'associations en terme juridique et financier ;
- > soutenir chaque manifestation locale par des appuis logistiques et techniques, développer les fêtes des voisins ;
- > aider au transfert des savoirs au travers d'ateliers d'accès libres.





ACTION 11

Poursuivre et développer le soutien aux personnes âgées pour un maintien à domicile adapté

- développer le portage de repas, aide à domicile ;
- encourager les rencontres intergénérationnelles (galette enfants-anciens, goûter des anciens) ;
- organiser la sensibilisation à la sécurité des personnes et à la sécurité routière.

ACTION 12

Favoriser l'utilisation et le développement du numérique sur notre territoire

- proposer des journées de sensibilisation au numérique pour tous : jeunes, adultes et anciens ;
- faire connaître les formations à l'utilisation du numérique, proposées dans les environs ;
- favoriser les équipements numériques des écoles (tableaux numériques, tablettes) ;
- développer l'accès à des points numériques dans les équipements publics (mairie, médiathèque).



ACTION 13

Suivre l'évolution du *handicap*, au sein des habitants de nos communes, pour assurer une adaptation rapide des lieux publics

- > mettre aux normes « handicapés » les équipements publics ;
- > veiller à la mise aux normes des établissements privés recevant du public ;
- > faire une analyse d'accessibilité pour tout nouvel équipement.



ACTION 14

Favoriser l'*insertion* de tous dans la vie sociale

- > travailler à la mise en place d'une personne relais pour la recherche de travail ;
- > favoriser la garde de jeunes enfants par le maintien ou le développement des structures existantes (Crèche familiale, Ram) ;
- > favoriser l'installation de professionnels de santé sur nos communes.



ACTION 15

Diversifier l'habitat pour permettre l'*accès* de nos communes à tous

- > augmenter le parc de logements sociaux sur nos communes pour l'amener à 10 % du parc en dix ans ;
- > favoriser le logement des primo-accédants ;
- > mettre en œuvre une politique pour favoriser le parc locatif ;
- > encourager les opérations d'habitats adaptés aux personnes âgées.



THÈME 5

Modes de production
et de consommation
responsables



ACTION 16

Sécuriser les zones agricoles en minimisant l'étalement urbain et favoriser l'accueil de nouveaux exploitants

- mener une réflexion en lien avec les agriculteurs et la chambre d'agriculture sur l'avenir du foncier local ;
- préserver des zones de terres d'une taille suffisante pour permettre le maintien des exploitations tout en gardant une diversité paysagère ;
- maintenir un dialogue constant entre les agriculteurs, le conseil municipal, les habitants et les consommateurs ;
- participer à l'entretien des chemins ruraux en concertation avec l'association foncière ;
- veiller à la pérennité des zones agricoles dans les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), PLU).



ACTION 17

Favoriser les circuits courts de consommation de produits locaux en lien avec les acteurs locaux

- approvisionner les cantines avec des fruits et légumes de saison, au moins une fois par semaine en période de production (cerises, pommes, poires, légumes verts, etc.) ;
- promouvoir la vente de produits locaux à la ferme tout en pérennisant le marché local (dépliants, affichage, circuits, etc.) ;
- mettre en place, en lien avec les responsables des écoles, la démarche, financée par l'Europe, d'un fruit à la récré.





ACTION 18

Favoriser le *commerce et l'artisanat local*

- > aider à l'installation de nouvelles activités ;
- > favoriser la rencontre des différents corps de métiers pour mutualiser les efforts : veille réglementaire et législative (fiscalité), gestion des déchets du bâtiment, dossiers produits, encadrement des apprentis ;
- > organiser avec les jeunes de nos communes, des journées de découvertes des métiers de l'artisanat ;
- > promouvoir le commerce de proximité ;
- > réserver des zones dédiées aux futurs commerces de proximité, au sein des PLU.

ACTION 19

Sensibiliser les *personnels communaux* aux nouveaux modes de consommation



- > former des agents au principe de consommation durable et à la vigilance sur certains produits (origine, contenance, composition) ;
- > utiliser des produits d'origine bio, ou d'agriculture intégrée, à la cantine une fois par semaine.

ACTION 20

Participer au développement de l'*agri-tourisme*

- > concevoir un circuit cyclo-tourisme depuis celui de la Loire à vélo, vers les fermes locales (fruits, légumes, gîtes ruraux, vins, etc.) ;
- > promouvoir les visites des caves et soutenir la notoriété des vins locaux, en lien avec l'association locale et les producteurs.



NOTRE AG21 :

amélioration continue !

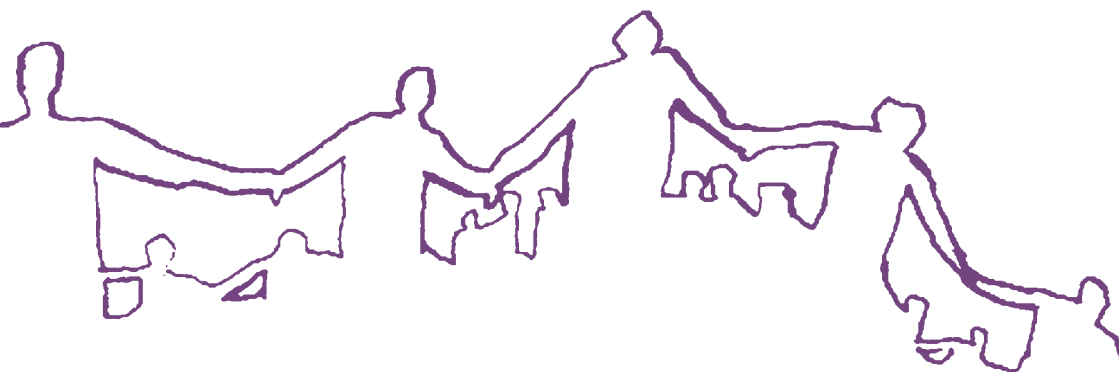


ACTION 21

Suivi et évaluation de notre Ag21



- définir un comité de pilotage de l'Ag21 (élus locaux, 1 représentant de la Région Centre, quelques représentants des forces vives, 1 représentant de l'école, 1 représentant des jeunes, autres) pour :
 - *assurer un réel transfert d'information,*
 - *participer à l'évaluation des actions réalisées,*
 - *définir les futures actions à mener ;*
- donner le rôle d'animation de cet Ag21 à la commission existante, tout en l'élargissant aux volontaires (élus, habitants, jeunes) et en favorisant l'implication des habitants dans le suivi des actions ;
- structurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de cet Ag21, à partir d'indicateurs de performance annuels ;
- tenir une réunion publique annuelle pour rendre compte des actions menées et en cours ;
- prévoir la révision de l'Ag21 sous quatre à cinq ans.





Avec le soutien de la Région Centre

Coordination : Danielle Coroleur et Stéphane Roy •

Rédaction : Commission AG21 : Valérie Bauné - Martine Benel - Christian Bourdel - Murielle Colliat - Christelle Fischer - Bertrand Hauchecorne - Damien Javoy - Pascal Javoy - Daniel Lelait - Bernard Lorin - Micheline Linger - Asmaé Martin - Corinne Robin •

Photos : Pascal Foulon - Archives Mareau/Mézières • **Illustrations :** Christian Hirley • **Mise en page :** Nicolas Gaultier • Août 2013.

Impression : Prévost Offset



Papier recyclé et imprimé chez un imprimeur
au label Imprim'vert

AGENDA 21

MAREAU-AUX-PRÉS • MÉZIÈRES-LEZ-CLÉRY



385 rue St Fiacre
45370 MAREAU AUX PRÉS
Tél : 02 38 45 61 09 - Fax : 02 38 45 66 10
www.mareauauxpres.com



Mézières-Lez-Cléry

36 rue du bourg
45370 MÉZIÈRES-LEZ-CLÉRY
Tél : 02 38 45 61 76 - Fax : 02 38 45 63 51
www.mezieres-lez-clery.fr